

2220 (XXI). Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

L'Assemblée générale

1. *Décide de renvoyer le rapport de la Commission politique spéciale sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects*⁶ à la cinquième session extraordinaire de

⁶ *Ibid., vingt et unième session, Annexes*, point 33 de l'ordre du jour, document A/6603.

l'Assemblée générale, qui se tiendra le 30 avril 1967 au plus tard ;

2. *Prie le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de poursuivre l'étude de toute la question des opérations de maintien de la paix et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa cinquième session extraordinaire.*

*1499^e séance plénière,
19 décembre 1966.*

*

* * *

Autres décisions

Règlement pacifique des différends

(point 36)

A sa 1498^e séance plénière, le 19 décembre 1966, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Commission politique spéciale⁷.

⁷ *Ibid.*, point 36 de l'ordre du jour, document A/6617.